



# Réforme des rythmes scolaires: Information aux parents de Cairon

Juillet 2014

# De la concertation aux activités...

- **Depuis décembre 2013:** une large concertation est mise en place avec les parents, les enseignants, les agents intercommunaux, les élus pour définir les OTS et les objectifs du projet
- **D'avril à juin:** groupes pédagogiques dans chaque école qui permettent d'organiser concrètement l'organisation des TAP
- **Juin 2014:**
  - Réunions famille pour expliquer la démarche
  - Détermination des locaux
- **Juin-Juillet:** Adoption du PEDT et validation par le DASEN, la CAF et la DDCS
- **Juin-Août:** Recrutement des animateurs et constitution des équipes d'animation
- **Dernière quinzaine d'août:** Préparation des activités et des parcours par les équipes d'animation
- **2 septembre:** Mise en place des Temps Péri-scolaires

## *Lexique:*

APS: Activités Péri-Scolaires ou TAP: Temps Péri- Scolaires

PEDT: Projet Educatif Territorial

# Le PEDT sur le territoire...

Fruit d'une large concertation avec les acteurs du territoire, il présente la Communauté de Communes, les sites scolaires, les OTS, les partenariats engagés avec les associations, l'ALJ « Entre Thue et Mue », les mairies ainsi que les objectifs, le suivi et l'évaluation du projet:

Sa durée est de 3 ans.

Les objectifs du PEDT qui guideront la mise en œuvre et les actions:

- Respecter le rythmes de l'enfant
- Favoriser le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté
- S'épanouir et découvrir
- Assurer la continuité, la complémentarité des temps et des acteurs éducatifs

Le PEDT sera suivi et évalué par l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, élus, animateurs et intervenants), via:

- Les Comités de suivi (par site scolaire, une fois avant chaque période de vacances scolaires)
- Le Comité Educatif Territorial
- Les instances de la Communauté de Communes

Tous ces éléments, compte-rendus sont accessibles sur le site internet de la CdC

*Lexique:*

APS: Activités Péri-Scolaires ou TAP: Temps Péri- Scolaires

PEDT: Projet Educatif Territorial

OTS: Organisation du Temps Scolaire

# Organisation du temps scolaire de votre enfant

- MATERNELLE : TAP de 13h00 à 13h45 tous les jours**

horaires	CAIRON MATERNELLE	
		<b>MERCREDI</b>
7h30/8h30	Garderie	Garderie
8h30/11h30	Enseignement	Enseignement
11h30/13h00	Pause méridienne	<b>GARDERIE jsuqu'à 12H45</b>
13h00/13h45	TAP	Centre de loisirs ou maison ou autre
13h45/16h00	Enseignement	
16h00/18h30	Garderie	

# Organisation du temps scolaire de votre enfant

- **ELEMENTAIRE: TAP de 15h00 à 16h00 les mardis, jeudis et vendredis.**
- **Sortie à 16h00 les lundis**

horaires	CAIRON ELEMENTAIRE	
		<b>MERCREDI</b>
7h30/8h30	Garderie	Garderie
8h30/11h30	Enseignement	Enseignement
11h30/13h00	Pause méridienne	<b>GARDERIE jsuqu'à 12H45</b>
13h00/15H00	Enseignement	Centre de loisirs ou maison ou autre
15H00/16h00	TAP	
16h00/18h30	Garderie	

# Fonctionnement général des TAP

- *Le choix de l'enfant est privilégié*
- **Les activités complémentaires des autres temps de l'enfant**
- **Des activités ludiques, de découverte et d'initiation**

# Les Temps Péri-scolaires...

## En maternelle...

Les propositions se feront au jour le jour, à l'aide de repères géographiques (entité par salle) et d'outils d'inscription ludiques.

Seront privilégiées sur ce temps des activités calmes, propices au retour en classe et aux apprentissages.

Elles touchent des domaines d'activités variés tels que la relaxation, les jeux d'expression (mimes, jeux théâtraux...), les jeux de société, les arts plastiques la sensibilisation à l'environnement (jardin...), et les activités autour du livre (kamishibai...).

Il sera possible que les enfants puissent s'investir en cours d'année dans les activités projets, sur plusieurs jours ou semaines notamment pour les grandes sections.

Pour les petites et moyennes sections, un temps de sieste a été plébiscité par l'ensemble des acteurs, avec la possibilité pour les « Moyenne Section » qui ne dorment pas de pouvoir rejoindre une salle d'activité calme avec des coins autonomes.

# Les Temps Péri-scolaires...

## En élémentaire...

L'organisation privilégiée se fera aux choix de parcours pour les enfants. Ainsi des parcours à la semaine seront mis en place par période scolaires (de 6 à 8 semaines).

Des parcours par cycle, pour que des enfants d'âge différent ne se retrouvent pas en difficulté, comme par exemple sur des activités sportives.

Selon les écoles et les effectifs, la répartition peut se faire comme suit : CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 ou CP/CE1 et CE2/CM1/CM2, l'idée étant de constituer des groupes équilibrés.



# Les équipes d'animation...

**L'équipe d'animation est constituée de compétences variées:**

- **agents intercommunaux (ATSEM...) et communaux (bibliothécaires)**
- **acteurs locaux (dont les associations sportives et culturelles),**
- **animateurs de l'Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue » (avec les mercredis loisirs inclus)**

**Elle se retrouvera fin août afin de projeter les activités proposées à la rentrée**



# Les activités...

**Elles s'inscrivent dans des domaines d'activités variés:**

- **Sportif (tennis de table, sports innovants...)**
- **Expression (théâtre, expression corporelle, musique et danse...)**
- **Environnement (recyclage, jardin...)**
- **Jeux sous toutes ses formes: collectifs (jeux de cour, jeux coopératifs...), jeux de société...**
- **Arts plastiques**

# Démarches administratives

- **Inscription avant les vacances d'été via le dossier périscolaire diffusé par les responsables de sites, par la Communauté de Communes et sur son site internet.  
Retour avant la rentrée scolaire.**
- **Inscriptions administratives avec une période améliorée de septembre à décembre puis définitive de janvier à juin.**

# Documents administratifs

- **Dossier d'inscription à remplir**
- **Fiche d'inscription aux APS**
- **Fiche sanitaire**
- **Une décharge pour les enfants repartant seul des APS**



ENTRE THUE ET MUE

Année Scolaire 2014 / 2015

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

**ENFANT**

<b>NOM ET PRENOM</b>	
Né(e) Le :	à : Nationalité :
Adresse de l'enfant :	
Garde de l'enfant :	<input type="checkbox"/> Conjointe <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Alternée
FAI (docteur établi) :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Obligatoire en cas d'allergies)

**ECOLE**

Commune de : ..... Ecole de rattachement : oui  non

Classe de : .....

**RESPONSABLES LEGAUX**

<b>RESPONSABLE LEGAL 1</b>	<b>RESPONSABLE LEGAL 2</b>
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Relation avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	Relation avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre :
<b>NOM ET PRENOM :</b>	<b>NOM ET PRENOM :</b>
Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/>	Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/>
Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/>	Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/>
Adresse :	Adresse :
Téléphone : Domicile : Portable : Travail :	Téléphone : Domicile : Portable : Travail :
Mail :	Mail :
N° CAF ou MSA (indicatif) :	

**AUTRE(S) ENFANT(S) A CHARGE**

NOM	PRENOM	Né (e) le	ECOLE	CLASSE	COMMUNE

**Un enfant ne peut fréquenter les services périscolaires que s'il est inscrit. Vous devez donc avoir rempli au préalable les demandes d'inscription et de réservation (voir les feuilles jointes)**

<b>NOM de l'enfant :</b>	<b>PRENOM :</b>
<b>Etablissement :</b>	<b>Classe :</b> <b>Date de naissance :</b> / /



ENTRE THUE ET MUE

## ATELIERS PERI-SCOLAIRES



✓ **Ecoles maternelles de Bretteville l'Orgueilleuse, Cairon, Rots, St-Maurvieu Noirey**

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

✓ **Ecoles élémentaires**

Bretteville l'Orgueilleuse :  Mardi  Jeudi  Vendredi

Cairon :  Mardi  Jeudi  Vendredi

Saint-Maurvieu Noirey :  Mardi  Jeudi  Vendredi

Rots :  Lundi  Mardi  Jeudi

✓ **Ecole de CHEUX : PS et MS**

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

✓ **Ecole de CHEUX : GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2**

Lundi  Mardi  Jeudi

✓ **Ecole de LE FRESNE CAMILLY**

Lundi  Mardi  Jeudi

**N° TELEPHONE EN CAS D'URGENCE :**

**Personnes habilitées à venir chercher l'enfant après les ateliers péri-scolaires (hors responsables Mjeux)**

Nom :	Prénoms :	■ :
Nom :	Prénoms :	■ :
Nom :	Prénoms :	■ :

**Les personnes habilitées devront impérativement :**

Signer sur le tableau ci-dessus, ou être en possession d'une décharge écrite et signée des représentants Mjeux :

**SIGNATURE :**

ENTRE THUE ET MUE – 8 avenue de la Soie – 14780 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

\* Téléphone : 02 31 26 84 76 \* Fax : 02 31 36 23 86

E-mail : [slagpoc@entretrethueetmue.com](mailto:slagpoc@entretrethueetmue.com) Site : [www.entretrethueetmue.com](http://www.entretrethueetmue.com)